

ment dit c'est la dépollution bassin par bassin. Il faudrait, selon eux, dépolluer une source après l'autre. Voilà une façon morcelée et fragmentaire d'envisager le problème global de la pollution et de la gestion des eaux. Je suis fermement convaincue que l'industrie regardait par-dessus l'épaule du ministre pendant la rédaction du bill. Je dirai même qu'elle était à côté du ministre et lui guidait la main. Il n'y a qu'une exception, et j'en félicite le ministre. Je veux en parler maintenant, car je ne serai pas ici à la fin du débat sur la partie du bill où il est question des phosphates.

A mon avis, le ministre est très méritoire d'avoir résisté opiniâtrement au siège des fabricants de phosphates ou plutôt du fabricant puisqu'il s'agit d'un monopole, et des fabricants de détergers. Ces gens ont tout fait pour retarder le bill, faisant des démarches auprès des membres du comité pour essayer d'obtenir un sursis pour les phosphates qui sont visés par la partie du bill ayant trait à la pollution. Malgré cela, le ministre a tenu bon et a insisté pour que la teneur en phosphate des détergers soit réduite d'ici août de cette année et supprimée, on l'espère, d'ici 1972. J'ai constaté cependant que lorsque le secrétaire parlementaire a parlé cet après-midi, il a attaché certaines conditions à la suppression d'ici 1972. Il a un peu flanché là-dessus, et j'espère que cela ne reflète pas un fléchissement correspondant de la volonté du ministre.

A mon avis, cette mesure, en général, a été rédigée pour accommoder l'industrie plutôt que les Canadiens. J'estime qu'elle aborde de façon très fragmentée la pollution, touchant un bassin hydrographique après l'autre, sans fixer de normes nationales de qualité de l'eau. Quel étalon servira de mesure à ces normes ou critères? Le ministre parle de normes optimales, mais quel sera l'étalon de cette norme optimale dans une région déterminée? On ne nous en dit rien. On nous parle simplement d'une norme optimale. Mais il ne saurait y avoir de critère tant qu'on n'aura pas instauré de normes nationales pour les diverses catégories d'eau. On ne nous présente qu'une échelle, par le haut ou par le bas. De l'ensemble du problème, on ne fait qu'une étude fragmentaire. Il semble y avoir divergence d'opinions là-dessus au sein du cabinet. J'ai remarqué le passage suivant, dans le discours du ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis), prononcé à Vancouver le 20 février de cette année, devant les membres des clubs Kiwanis de la Colombie-Britannique:

● (8.30 p.m.)

La fragmentation est une calamité. C'est un élément de frustration, une pierre d'achoppement, un

obstacle à la planification intelligente, un facteur de division qui nous empêche de conjuguer nos forces dans la lutte contre l'empoisonnement artificiel de notre milieu.

Cela pouvait très bien se rapporter à la plupart des articles du bill à l'étude, car au lieu de pouvoir s'appliquer à toutes les eaux du Canada et de traiter de ces eaux comme d'un trésor précieux à conserver pour la génération actuelle et les générations futures, le projet de loi aborde la question des cours d'eau et voies maritimes du pays sous quantité d'aspects distincts. Nous avons constaté que bien des représentants de l'industrie s'efforçaient de s'en tenir à ce point de vue fragmentaire et distinct dans leurs témoignages. D'autres témoins cependant, notamment les membres du comité, abordaient la question sous un aspect tout à fait différent. J'ai été ravi d'entendre cet après-midi le député de South Western Nova parler comme un Canadien tout court, qui n'envisageait pas le pays sous une série de petits cours d'eau distincts. Nos cours d'eau ne peuvent se morceler ainsi. Ils coulent le long de frontières internationales, provinciales ou régionales. Une étude fragmentaire ne nous permettra pas de mettre à l'abri de la pollution les eaux qui le sont restées passablement jusqu'ici ou d'assainir celles qui sont actuellement polluées.

Les représentants de l'Association des ressources en eau du Canada ont comparu devant le comité. Ils ont parlé clairement et signalé que leur association voulait que les critères concernant la qualité de l'eau soient nationaux. Puis ils ont énuméré les diverses organisations qui entreraient en jeu et la difficulté de les coordonner, afin de pouvoir donner suite aux responsabilités découlant de la mesure à l'étude. Le député de South Western Nova signalait cet après-midi, en traitant d'une autre motion je crois, que 12 ministères entraient en jeu dans la régulation des eaux. En ce qui concerne la mesure législative à l'étude, l'Association des ressources en eau du Canada fait remarquer que l'on envisage la création de dix comités consultatifs, composés chacun de trois membres fédéraux et de trois membres provinciaux. Elle ajoutait que l'on compte actuellement environ dix ministres fédéraux, neuf organismes, quatre grandes commissions, trois conseils internationaux, trente sous-commissions et une quarantaine de lois du Parlement touchant les eaux, plus les organismes sur les eaux des diverses provinces.